

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 28 MAI 2024

A BOCAPOLE, A BRESSUIRE (ESPACE EUROPE)

Le vingt-huit mai deux mille vingt-quatre, à 12h00, le Conseil d'Administration de la Régie Bocapole s'est réuni à Bocapole, à Bressuire (Espace Europe), sous la présidence de Madame Marie JARRY, Président.

Membres : 15 – Quorum : 8

Présents (10) : Cécile VRIGNAUD, Aurélie GREGOIRE, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Pascal LAGOGUEE, Emmanuelle MENARD, Joëlle NAUD, Dominique PAQUEREAU, Anne-Marie REVEAU, Benoit SIMONNEAU

Absents (5) : Michel PITORIN, Jack RAMBAULT, Dominique REGNIER, Philippe ROBIN, Dominique TRICOT

Date de convocation : 22-05-2024

Secrétaire de séance : Aurélie GREGOIRE

ADMINISTRATION GENERALE

Bail commercial - Bureaux de BOCAPOLE au profit de l'association "Bressuire Bocage Animations" (BBA) Avenant 1

Annexe : Projet d'avenant n°1

Vu le bail commercial relatif à la location de bureaux au sein de l'ensemble immobilier « BOCAPOLE » signé le 10 novembre 2016 entre la Régie Bocapole et l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA).

La crise sanitaire COVID 19 a eu des conséquences sur l'activité de l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) avec une réduction durable du périmètre commercial d'exposants.

L'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) a sollicité la Régie Bocapole pour une diminution de loyer avec un usage partiel du bureau n°2.

Il s'agit donc d'établir un avenant 1 au bail commercial avec l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) représentée par son Président : Monsieur Jack RAMBAULT, dont l'adresse postale est : BP 124 – 79303 BRESSUIRE cedex, pour modifier l'article 2 « Désignation des locaux loués » et l'article 6 « Loyer » comme suit :

Article 2 – DESIGNATION DES LOCAUX

Le local constitue une partie de l'immeuble appelé plateau administratif de BOCAPOLE. Sont concernés les locaux suivants :

2.1.1 – Superficie du bureau loué :

Bureau vitré n° 3 : 23,72 m² placard inclus, en sortant de l'ascenseur à droite et dont la porte d'entrée est sur la droite à l'intersection du couloir traversant l'étage.

2.1.2 – Superficie du bureau mis à disposition partiellement et gracieusement :

Bureau vitré n° 2 : 18,39 m² placard inclus, en sortant de l'ascenseur à droite après la porte coupe-feu, et dont la porte d'entrée est sur la droite. Ce bureau comprend un téléphone rouge en cas d'alarme incendie et d'une horloge numérique automatique.
Le reste de l'article demeure inchangé.

Article 6 – LOYER

Le prix au m² appliqué est de 14,02 €. Ainsi, le loyer mensuel est consenti et accepté comme suit :

23,72 m² x 14,02 € HT = 332,55 € HT + TVA au taux en vigueur

Le reste de l'article demeure inchangé.

Ces modifications pourraient prendre effet à compter du 1^{er} juin 2024.

Le conseil d'administration de la Régie Bocapole, est invité à :

- **approuver les modalités de l'avenant n°1 au bail commercial avec l'association « Bressuire Bocage Animations » (BBA) ;**
- **autoriser Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour extrait conforme,
La Présidente de la Régie Bocapole,,
Marie JARRY,

Transmis en préfecture le 05 JUIN 2024

Notifié ou publié le 05 JUIN 2024

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

